Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 045-214501470-20260928-DEL2026_072-DE

Ville de Fleury-les-Aubrais

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

Délibération n°2026_072

1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit septembre, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais, convoqué le **21 septembre 2026**, s'est légalement réuni, dans la salle du conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire.

Présent·e·s :
Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Laura PONCELET, Mme Marilyne COULON, M. Nicolas AUTISSIER, Mme Mélanie MONSION, M. Mikaël NIZAN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Evelyne PIVERT, M. Mohamed HIRECH, M. Alain LEFAUCHEUX, Mme Isabelle GUYARD, M. Edoukou BOSSON, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Sébastien VARAGNE, Mme Sonia KOUACHE, M. Grégory ATHENION, Mme Florence LIMOUSI, Mme Emilie RIDOUX, M. Johan RAFFESTIN, M. Quentin LE MENE, Mme Ramata HANNE, Mme Sophie LOISEAU, Mme Sandra DINIZ, M. Maxime VITEUR, M. Anthony DOMINGUES, M. Pierre PAILLASSOU, Mme Martine PELLE, M. Guillaume BOUTARD, M. Stéphane KUZBYT, M. Bastien FAUCONNIER

Absent·e·s avec procuration :
M. Grégoire CHAPUIS (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Barbara NUGOU (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), M. Rémi SILLY (donne pouvoir à M. Maxime VITEUR)

Absent·e·s : /

Mme Isabelle GUYARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux : 35
Nombre de présents : 32
Nombre de conseillers votants : 35

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 045-214501470-20260928-DEL2026_072-DE

VIE INSTITUTIONNELLE

1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 juin 2026

Mme Carole CANETTE, Maire, expose

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-15,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2026.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Fleury-les-Aubrais, le 01 OCT. 2026

Pour la Maire,
Le Directeur général des services
Emmanuel BUZE

VILLE DE FLEURY-LES-AUBRAIS (Loiret)

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : *01/10/2026*
Publié le : *01/10/2026*

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- Date de sa publication.
- Saisine possible par l'application informatique « télérecours citoyens » sur le site internet https://www.telerecours.fr